

RAPPORT D'ACTIVITÉS

OUVRIR LA VOIE À L'ÉGALITÉ DES SEXES
ET À L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE
DES FEMMES EN AFRIQUE DE L'OUEST

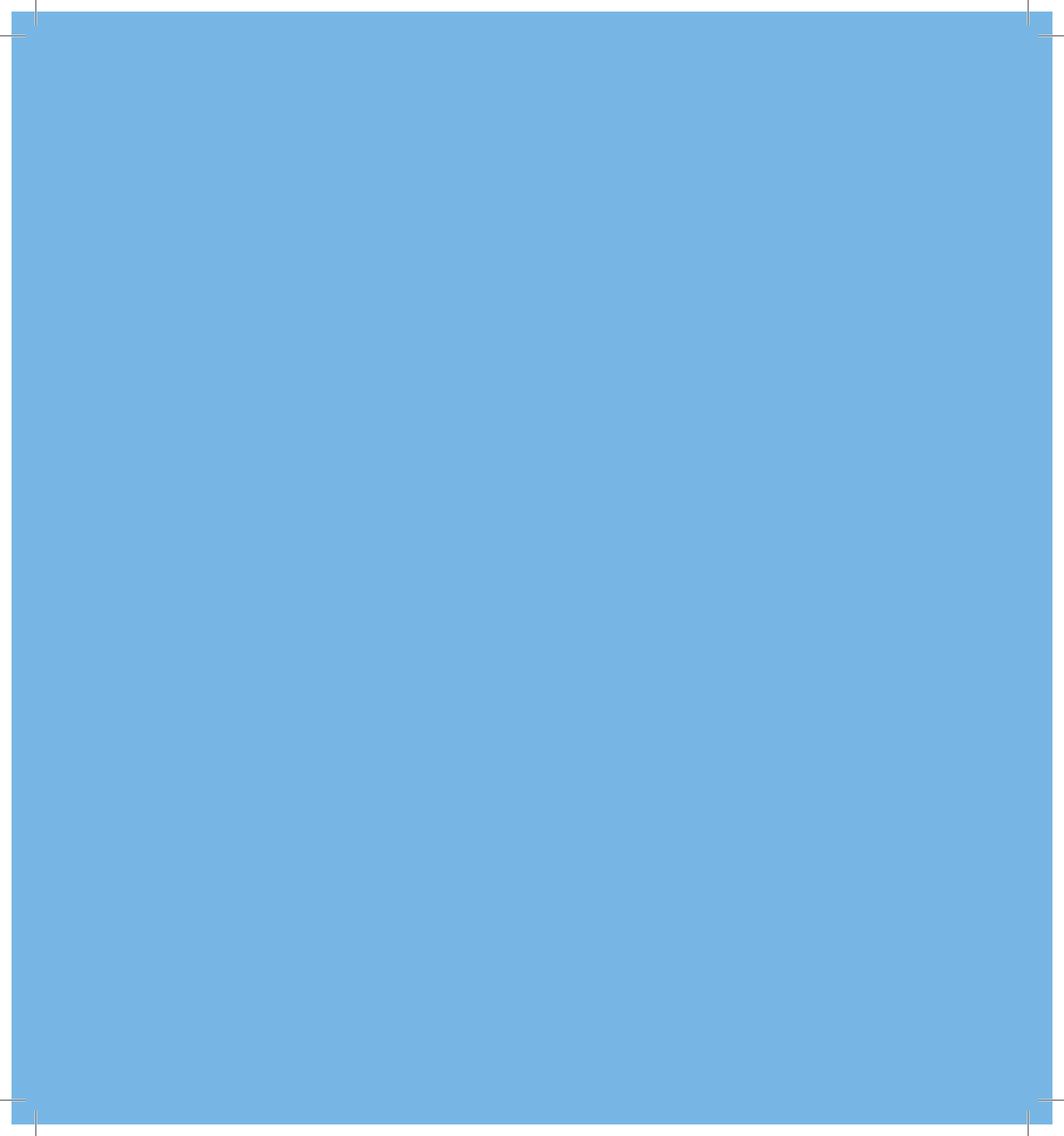
2015



CERTIFICATION ISO 9001 V 2008
N° : 2012113040

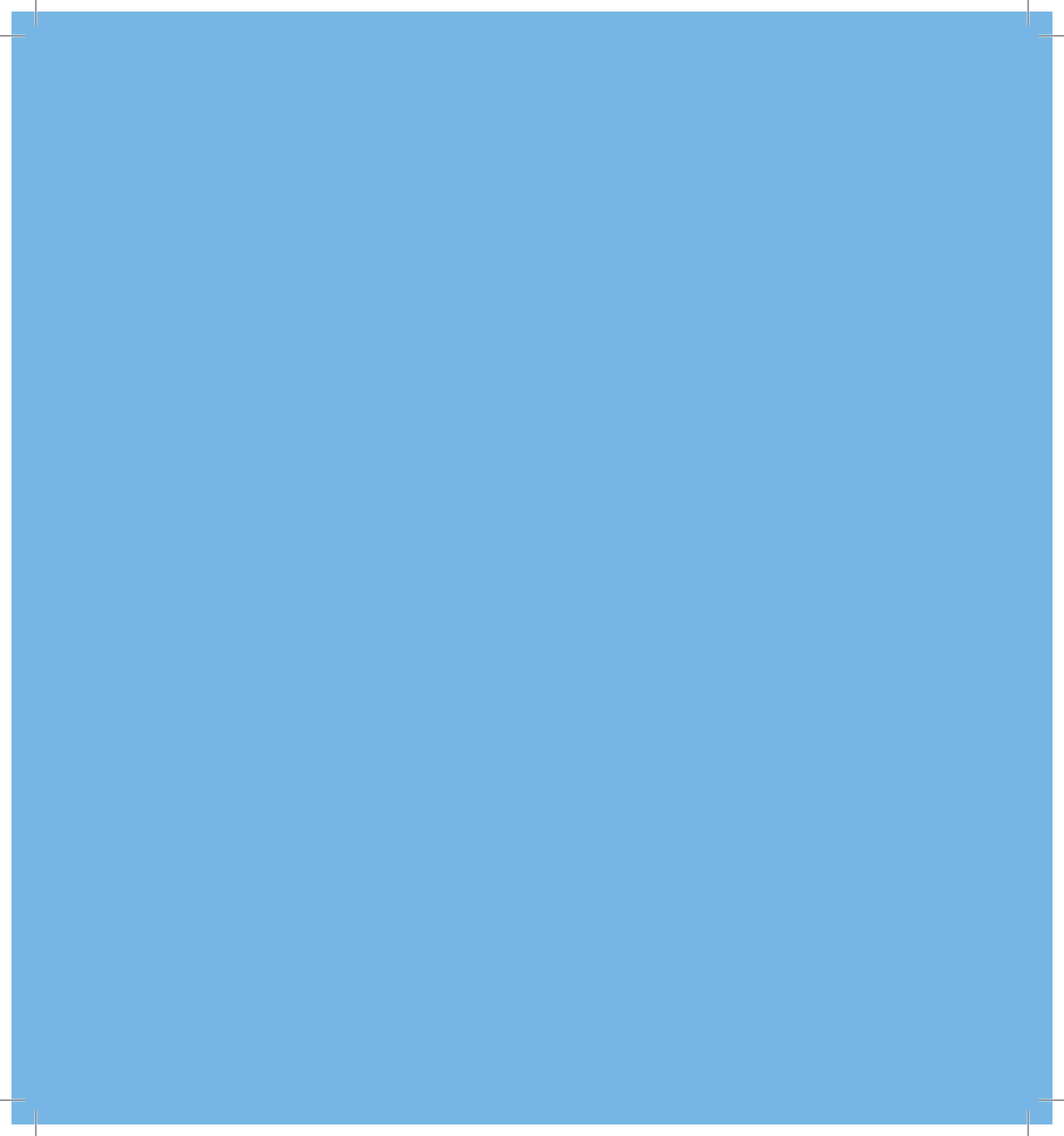
WILDAF-AO

WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

**Ouvrir la voie à l'égalité des sexes et à l'autonomisation
économique des femmes en Afrique de l'Ouest**

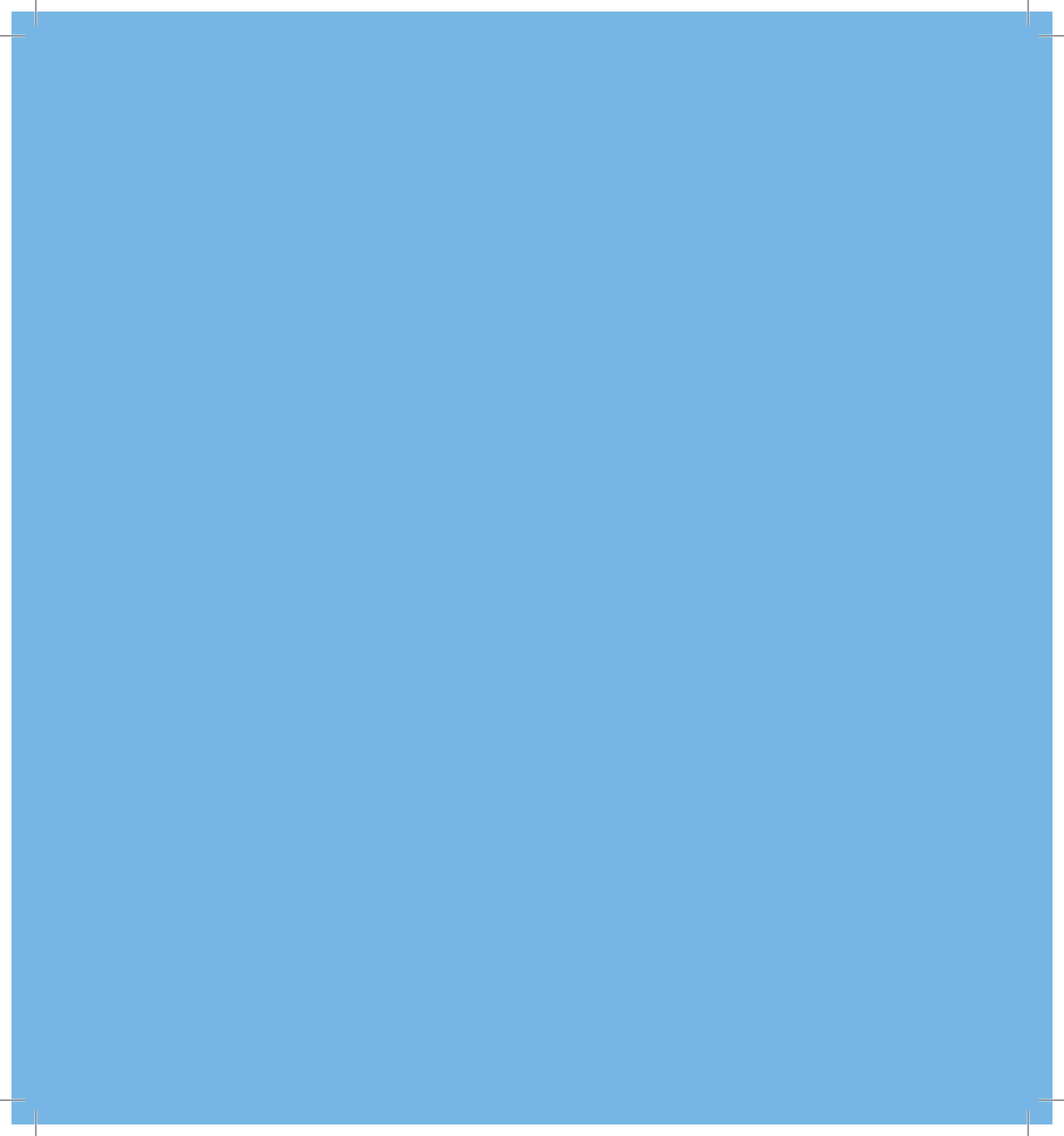


SOMMAIRE

I. LE WILDAF	9
Qui sommes nous ?.....	9
Notre Vision	9
Notre mission.....	9
Nos valeurs	10
Nos stratégies clés.....	10
II. 2015, UNE ANNÉE JALON POUR LES FEMMES.....	11
III. QU'AVONS-NOUS RÉALISÉ ?	13
Education juridique aux droits des femmes.....	14
<i>Au Mali.....</i>	<i>15</i>
<i>Au Bénin</i>	<i>16</i>
<i>Au Sénégal</i>	<i>17</i>
<i>Togo.....</i>	<i>19</i>
<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>20</i>
Accès des femmes à la justice	21
Conseils et assistance juridique aux femmes.....	22
<i>Bénin</i>	<i>23</i>
Violence à l'égard des femmes et des filles	24
<i>Au Bénin</i>	<i>24</i>
<i>Au Mali.....</i>	<i>26</i>
<i>Au Togo</i>	<i>26</i>
Participation des femmes en politique et à la prise de décision	27
<i>Au Mali.....</i>	<i>27</i>
Implication des femmes dans les questions de paix et sécurité	28
<i>Mali.....</i>	<i>28</i>

Femme et identité.....	31
<i>Mali</i>	31
Accès des femmes à la propriété foncière et aux ressources productives.....	32
<i>Au Sénégal</i>	34
<i>Côte d'Ivoire</i>	36
Maîtriser l'outil coopératif pour une meilleure organisation des femmes agricultrices .	37
Influencer les politiques et lois aux niveaux national, régional et international.....	38
Processus ODD 2030	39
GIMAC et Réunion de la Direction Genre de l'Union Africaine en 2015	40
Réunion CEDEAO et du Groupe Genre au Mali	42
Atelier de suivi du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de la Déclaration de Malabo par les acteurs de la Société Civile du 13 au 15 novembre 2015 à Dakar	42
Formation en suivi budgétaire et la prise en compte du genre	43
Elaboration d'un guide de prise en compte du genre dans les PNIA/PRIA de la CEDEAO	44
Participation du WiLDAF-AO au stand collectif de la campagne cultivons au cours de la rencontre d'ECOWAP+10 à Dakar	44
Atelier régional de l'International Land Coalition (ILC) en Ouganda du 20 au 24 octobre 2015	46
<i>Mali</i>	47
Influencer le milieu des organisations paysannes en vue d'une prise en compte des droits des femmes	48
La communication, un soutien efficace pour l'action du réseau.....	48
Nos empreintes sur le net en 2015	48
Nos publications.....	51
Relever les défis du renforcement institutionnel	53
Révision et adoption du manuel de procédures administratives et financières	56

IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	57
Fonctionnement.....	57
Faits marquants.....	58
Ressources humaines.....	59
Recrutements.....	59
Formation/Renforcement de capacité interne.....	61
Ressources financières	62
<i>Ressources</i>	62
<i>Emploi</i>	62
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT	63
1. Rapport sur les états financiers de 2015	63
2. Vérifications et informations spécifiques	65
V. PERSPECTIVES : CONTRIBUER À UNE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX AGENDA RÉGIONAL ET INTERNATIONAL EN VEILLANT À LA PRISE EN COMPTE DES DROITS DES FEMMES ET DU GENRE EN VUE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES	73



I. LE WILDAF

Qui sommes nous ?

Le WiLDAF (*Women in Law and Development in Africa/Femmes, Droit et Développement en Afrique*) est un réseau panafricain de droits des femmes. Il est destiné à promouvoir et à renforcer les stratégies qui lient le droit au développement, afin d'accroître la participation et l'influence des femmes aux niveaux local, national et international. Le WiLDAF amène les organisations et individus qui partagent cet objectif et qui sont opérationnels aux niveaux local, national et régional à en faire une réalité. Le WiLDAF-AO (*Women in Law and Development in Africa, Afrique de l'Ouest*) est un démembrement en Afrique de l'Ouest du réseau panafricain WiLDAF. Créé depuis 1997, il est composé de 10 réseaux nationaux existant au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Nigéria, au Sénégal, au Libéria et au

Togo, et 5 points focaux dans les pays dans lesquels il n'existe pas encore de réseau nationaux. Son siège est basé à Lomé au Togo. Le WiLDAF-AO assure depuis 2011 le secrétariat du réseau panafricain.

Notre Vision

La vision de WiLDAF-AO est de veiller à ce qu'une communauté de l'Afrique de l'Ouest soit bien informée, inspirée et impliquée à contribuer à un monde où toutes les femmes et les filles jouissent des mêmes droits humains que les hommes et les garçons.

Notre mission

Au regard de sa vision, la mission du WiLDAF-AO est de regrouper les organisations et les individus, en utilisant une variété d'outils, y compris les lois, pour promouvoir une culture pour l'exercice et le respect des droits de la femme en

Afrique afin de réaliser leur plein épanouissement et leur participation à tous les niveaux de la société.

Nos valeurs

- Les droits humains sont universels, inaliénables, interdépendants et indivisibles.
- Respect des droits fondamentaux de toutes les personnes, indépendamment du sexe, du statut économique ou social, de la race ou de l'origine ethnique.
- Les hommes et les femmes sont égaux en droit.

- Création d'opportunités pour toutes les personnes et membres du réseau.
- Engagement au partage d'informations.
- Réseautage et partenariat avec les organisations partageant les mêmes idées.

Nos stratégies clés.

- Education juridique populaire sur les droits des femmes.
- Plaidoyer.
- Renforcement de capacité.
- Communication

II. 2015, UNE ANNÉE JALON POUR LES FEMMES

L'année 2015, a été pour les femmes africaines une année pleine de défis certes, mais également une année jalon.

En 2015, l'Union Africaine a doté le continent d'un agenda de développement intitulé agenda 2063¹ assorti d'un premier plan d'action décennal². L'agenda 2063 est décliné en 7 objectifs parmi lesquelles le 6ème vise une Afrique où le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes, la prise en compte du genre étant par ailleurs transversale aux autres objectifs. Le premier plan d'action décennal vise entre autres objectifs la pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie et identifie deux

domaines prioritaires qui sont l'autonomisation des femmes et des filles d'une part, la violence et la discrimination contre les femmes et les filles de d'autre part. L'Union Africaine espère d'ici 2023 avoir obtenu des résultats transformationnels dans ces domaines.

Au niveau mondial, la communauté Internationale a adopté en septembre 2015, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui a pour but de promouvoir la prospérité et le bien être des peuples tout en protégeant l'environnement. Le nouveau plan dédie un objectif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et prend en compte le genre de manière transversale dans les 16 autres objectifs.

C'est dans ce contexte, et en participant activement à ces différents processus que le WiLDAF a entrepris en outre, de poursuivre sur le terrain des actions

-
1. Adopté en janvier 2015 lors de la 24^{ème} Conférence de l'Union Africaine tenue à Addis-Abeba, du 30 au 31 janvier.
 2. Adopté au cours de la 25^{ème} Conférence de l'Union africaine organisé en juin 2015 à Johannesburg en Afrique.

dans différents domaines de droits de la femme, en combinant les différentes stratégies pour lesquelles le réseau

a opté, tout en ne négligeant pas les partenariats et alliances nécessaires à l'efficacité des actions menées.

III. QU'AVONS-NOUS RÉALISÉ ?

Les programmes et actions présentés dans ce rapport ont pu être menés, il faut le dire, grâce à la force d'un réseau. Ils sont le résultat d'actions collectives composées d'une part de programmes régionaux initiés par le bureau pour l'Afrique de l'Ouest et réalisés sur le terrain par les réseaux membres, de l'autre de programmes et projets nationaux mis en place par les réseaux nationaux pour répondre aux priorités spécifiques de leurs pays. Toutes ces actions se sont déroulées dans le cadre de la planification stratégique 2012-2015 collectivement adoptée par le réseau.

Au niveau régional, les actions ont été menées à travers le projet « **Femmes et paysans ouest africains contre la pauvreté** ». Initié par le Bureau sous régional de WILDAF- AO et le ROPPA avec l'appui financier du Fonds pour le Leadership des Femmes (*FLOW*), ce projet mis en œuvre dans cinq

pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, le Libéria, le Ghana et le Togo, depuis 2012 était dans sa dernière année d'exécution en 2015. A ce projet principal se sont ajoutées les actions d'influence aux niveaux régional, continental et mondial, ainsi que les actions de renforcement institutionnel du réseau WILDAF.

Dans les pays, plusieurs actions et projets ont été mis en œuvre au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo.

Qu'elles soient régionales ou nationales, les initiatives ont porté sur des domaines aussi variés que l'éducation au droits des femmes, l'accès des femmes à la justice, la violence à l'égard des femmes et des filles, la participation des femmes en politique et à la prise de décision en général, l'implication des femmes dans les questions

de paix et sécurité, les femmes et leur identité citoyenne, l'accès des femmes à la propriété foncière et aux ressources productives, les coutumes et pratiques traditionnelles inégalitaires. A ces domaines s'ajoutent l'influence aux niveaux national, régional et international des politiques publiques, l'influence des organisations paysannes en vue d'une prise en compte des droits des femmes et l'engagement des communautés dans la prise en charge des droits des femmes et de l'égalité hommes/femmes. Qu'avons-nous réalisé dans tous ces domaines ?

Education juridique aux droits des femmes

L'éveil des consciences aux droits des femmes est un enjeu important et une étape indispensable vers l'effectivité des droits des femmes : la méconnaissance des droits des femmes par les populations, mais aussi par les femmes elles-mêmes, le sentiment par ces dernières que les situations de violation

de droits qu'elles vivent est normale ou constitue une fatalité, explique en partie l'ineffectivité des droits des femmes. Ces considérations ont amené le WILDAF à faire de l'éducation aux droits des femmes, une stratégie permanente et transversale à tous ses programmes et projets.

Au niveau régional

Dans le cadre du projet régional, « **Femmes et Paysans Ouest Africains contre la Pauvreté** », le réseau a poursuivi dans les cinq pays couverts, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Libéria et le Togo, les activités d'éducation juridique dans en tout **77 communautés villageoises**.

Les parajuristes ont informé et éduqué les populations de leurs localités à travers l'organisation des séances de sensibilisation de masse et des causeries débats sur la place publique, dans des groupements (*de femmes ou mixtes*), au cours des visites à domicile,

des discussions avec de petits groupes dans des cadres formels et informels.

62.369 personnes ont été sensibilisées, dont 40.699 femmes et 21.670 hommes. Ceci porte à 213.528 le nombre total des populations sensibilisées sur les droits dans les 77 communautés villageoises du projet.

Les sensibilisations ont porté sur divers thèmes dont : le droit d'accès des femmes à la terre et aux autres ressources (*intrants, technologie, crédit*) les violences domestiques, les successions, le travail et la maltraitance des enfants, l'importance et le fonctionnement des coopératives, le droit à la santé, la participation des femmes au processus décisionnel, l'éducation et la scolarisation de la jeune fille, l'importance des actes de naissance, le mariage légalement reconnu par l'Etat, les droits des femmes en cas de divorce, le virus EBOLA et les droits des femmes au Liberia.

Au Mali

En 2015, le projet « **Droits des femmes : Accès à la justice et participation politique des femmes** » a permis d'organiser 09 causeries débats à Kati, Siby et Mandé pour informer et conscientiser les femmes sur leurs droits.



Les participantes aux causeries débats sur la prévention des VBG.

7 séances communautaires ont été réalisées pour accompagner les initiatives communautaires de prévention des VBG.



Les participants à la formation.

102 parajuristes (*hommes et femmes*) ont été formés et mis à la disposition de la population de Tombouctou pour leur faciliter l'accès à la justice et aux documents civils.



Les participants aux séances de sensibilisation.



Les participants aux séances de sensibilisation.

88 personnes (*représentant du gouverneur, préfet, élu local*), leaders communautaires, services techniques, groupement des femmes ont été mobilisées pour échanger sur la situation des droits humains à Tombouctou, les violences faites aux femmes et la questions d'assistance et de protection des personnes victimes de la crise.

Au Bénin

Un programme dénommé Empower II, qui est la suite d'une action commencée dans le cadre d'un premier programme, a réalisé des activités de sensibilisation dans divers départements du pays.

Dans le Zou, au total dix séances de sensibilisation ont été tenues et ont touchés **2.073 personnes dont 1.046 femmes**. Les thèmes abordés au cours de ces séances sont notamment les généralités sur les violences faites aux femmes, les infractions retenues par la nouvelle loi sur les violences, les sanctions encourues, les voies de recours et les obligations de l'Etat. Ces séances

ont permis de vulgariser le contenu de la loi **N° 2011-26 portant prévention et répression des violences faites aux femmes** au profit des leaders et la loi sur le harcèlement sexuel au profit des élèves et la vulgarisation des droits des femmes contenus dans le code des personnes et de la famille.

L'activité a connu une très forte mobilisation des leaders d'opinion, des chefs traditionnels et religieux, des responsables des groupements féminins des

Au Sénégal

Le WiLDAF-Sénégal a saisi l'opportunité des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes et filles en 2015, pour apporter sa contribution à la tâche essentielle que représente la sensibilisation sur les droits des femmes. A cet effet, le réseau a organisé 3 journées de sensibilisation dans les écoles sur les violences faites aux femmes et aux filles. Les campagnes de sensibilisation ont eu lieu dans trois (3) lycées au niveau de la Région

localités cibles et la participation des jeunes, des femmes et des hommes.

Dans le Borgou, en tout dix séances **de sensibilisation ont également été réalisées avec la mobilisation de 1.858 personnes dont 1.051 femmes** sur les même thèmes que ceux abordés dans le ZOU. **La mobilisation** des élèves et enseignants a été particulièrement remarquée dans cette zone.

de Dakar-Lycée J F KENNEDY , le CEM Mathurin DIOP et le CEM NDATTE YALLA- l'école primaire El Hadj Talla DIOP ex pikine 3.

Le WiLDAF-Sénégal a ciblé les écoles - collèges et lycées - parce que celles-ci représentent la première institution sociale dans laquelle l'enfant évolue en dehors de la famille. Dans le souci de prévenir des cas de violence dont l'enfant peut être victime, témoin ou

acteur, l'école prend donc un sens symbolique en tant qu'institution porteuse des lois sociales.



Quelques images des journées de sensibilisation.

Togo

Dans le cadre de la célébration de la journée de la femme Africaine le 31 juillet, édition 2015, le WiLDAF-Togo, s'adressant à la même cible que le Sénégal, a organisé, en différé, le 03 Août 2015 à l'école primaire publique de Wonyomé, une activité de sensibilisation sur le thème « **Violence faite aux femmes et aux filles : handicap à l'autonomisation des femmes pour un développement inclusif** ». En dehors des élèves, l'activité a vu la présence des représentants de la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, du Chef

de canton d'Aflao Sagbado, des ONG membres de WiLDAF-Togo, des médias, des groupes folkloriques, des habitants du quartier de Wonyomé et des invités.



Une vue des vaudoussi, femmes adeptes du vaudou pendant la sensibilisation.



Le chef des prêtres Vaudou intervenant au cours de la sensibilisation.



Etaient également présentes certaines des jeunes filles internées dans le couvent.

Le réseau a également participé aux 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes et aux filles en organisant en décembre 2015 à Abobo, une activité de sensibilisation de masse sur le thème « **rôle de l'éducation des filles dans la lutte contre les violences faites aux femmes** ». Ont été ciblées diverses structures de la société civile y compris les organisations membres du réseau WiLDAF-Togo, les élèves, la population en général et avec un accent particulier sur les adeptes vaudou qui pratiquent l'internement des filles en âge d'aller à l'école, les privant ainsi de la ressource précieuse de l'éducation.



Des représentants des élèves étaient également de la partie.

Enfin, le réseau WiLDAF au Togo a entrepris en 2015 de sensibiliser les populations sur les droits des femmes en se basant également sur un nouvel instrument qui vient d'être adopté par la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : il s'agit de l'Acte additionnel à la Charte de la CEDEAO, adopté en janvier 2015 sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO.



Séance de sensibilisation.

Côte d'Ivoire

Le WiLDAF-Côte d'Ivoire a retenu le thème « **Briser le silence face à la violence faite aux femmes et aux**

enfants », autour duquel le réseau a organisé des activités de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale de la femme en 2015.



Affiche et séance de consultation.

Les activités qui ont meublés la journée ont consisté en la tenue d'un stand dénommé "la case du droit" pour informer les visiteurs et une prestation de la troupe théâtrale du réseau pour mieux illustrer les différentes formes de violences : femme battue, violences sexuelles, violences verbales et le harcèlement sexuel en milieu scolaire.

Des affiches et brochures de sensibilisation et d'information sur le thème ont été distribuées à l'occasion de cette action.

Accès des femmes à la justice

L'accès des femmes à la justice est l'un des domaines dans lesquels s'observent d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes en Afrique. Les femmes africaines font en effet face à davantage de contraintes que les hommes pour accéder à la justice, fondamental pourtant reconnu par le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique dans son article 8. Parmi les obstacles qui limitent l'exercice par les femmes, du droit d'ester en justice figurent les facteurs culturels, sociaux et économiques tels que la méconnaissance des lois par les femmes, la représentation de la justice étatique qui est étrangère aux modes traditionnels de règlement des conflits, l'ignorance des procédures et leur coût financier élevé dans un contexte de pauvreté plus prononcée chez les femmes, la non effectivité de l'aide juridictionnelle, la priorité

accordée aux modes alternatifs de résolution des conflits de manière à mettre rapidement fin au différend, le plus souvent au détriment des femmes.

L'accès à la justice est pourtant un droit humain fondamental et fait partie intégrante de la promotion de l'État de droit. L'égalité d'accès à la justice est indispensable parce qu'elle garantit l'égalité effective des hommes et des femmes au-delà de l'égalité de jure. Ces constats ont conduit le WILDAF dont la mission est de bâtir une culture d'exercice et de respect des droits des femmes à inscrire l'accès des femmes à la justice parmi les priorités pour lesquelles le réseau s'est encore battue en 2015.

Conseils et assistance juridique aux femmes

Au niveau régional

Les conseils et l'assistance juridique aux femmes ont été réalisés dans le

cadre du projet « **femmes et paysans ouest Africains contre la pauvreté** ». En 2015, **1.621** cas ont été reçus dont **1.550** ont été entièrement résolus dans les cinq (5) pays conformément aux principes de droits des femmes. Nous pouvons mentionner **864** au **Bénin**, **323** au **Burkina Faso**, **166** au **Ghana**, **187** au **Libéria** et **10** au **Togo**, ce qui représente un pourcentage de **96 %**.



Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des conseils et assistances réalisés en 2015 par les parajuristes et les membres des Comités Communautaires de Défense des Droits des Femmes.

PAYS	BENIN	BURKINA FASO	GHANA	LIBERIA	TOGO	TOTAL
Nombre de cas reçus en 2015	864	323	166	187	10	1550
Nombre de conseils donnés en 2015	134	123	13	115	9	394

Les thèmes sur lesquels ont porté ces violations de droit et de conseils sont relatifs aux coups et blessures, aux violences conjugales, physiques et psychologiques, à la prise en charge et la garde des enfants, à la succession; au désaveu de paternité; à la répudiation de femmes, à la non participation aux charges du ménage, au déni du droit d'hériter, à la scolarisation de la jeune fille, aux mariages précoces et forcés, aux grossesses non désirées et précoces, au viol, à l'abandon de foyers, etc.

Bénin

Au cours de l'année 2015, les centres d'aide juridique dirigés par le WILDAF-Bénin et ses partenaires ont été très actifs. Les résultats obtenus sont en nette progression par rapport à l'année 2014. 1.041 cas de violations de droits des femmes, dont 493 totalement résolus conformément aux principes des

droits de la femme ont été enregistrés. 994 cas ont été soumis par les femmes et 47 par les hommes. Ils s'agit d'alliés choisis par le Bénin à cause de leur position contre les violences à l'égard des femmes et qui sont membres des comités communautaires. Ces hommes

aident les comités à dénoncer les cas de violence à l'égard des femmes.

La plus forte capacité de dénonciation observée chez les femmes se justifie par l'organisation des sensibilisations grand public par les organisations membres du réseau. Au nombre des stratégies, des ONG ont négocié et obtenu des passages sur des radios de grande écoute, développé la collaboration avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge des victimes pour sensibiliser les communautés. Enfin, le réseau a mis en place une stratégie avancée de prise en charge des victimes : c'est la prise en charge itinérante sous des formules différentes. Celle du centre d'écoute principal du réseau, installé dans la capitale consiste à sortir des centres d'écoute pour organiser deux fois par semaine aux sièges des radios utilisées pour la sensibilisation, des consultations juridiques. Une autre formule utilisée par un membre du WILDAF réside dans une prise en

charge des femmes ayant besoin de conseils et assistance au domicile du chef quartier avec la complicité de ce dernier et des relais communautaires. Les bonnes pratiques sont régulièrement échangées entre organisations membres et partenaires du réseau.

Violence à l'égard des femmes et des filles

Au Bénin

Le WILDAF-Bénin a organisé en 2015 le lancement du centre intégré de prise



La coupure de ruban par Madame Nadjo Gèneviève ancienne Présidente du WILDAF au Bénin.

en charge des victimes de violence à Cotonou. Trois objectifs majeurs sous tendent cette activité de lancement

à savoir : marquer de manière solennelle le démarrage effectif des activités de prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre ; partager l'information et faire connaître le centre ; disséminer les outils conçus dans le cadre du projet.

WiLDAF-Bénin a sollicité et obtenu l'appui financier de l'USAID pour piloter la deuxième phase du projet : « **EMPOWER II** » dont l'objectif **est de contribuer à l'enracinement de l'égalité des sexes par le renforcement de capacité, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de Violences Basées sur le Genre** y compris les personnes handicapées et les victimes de mariage précoce/forcé. Les centres intégrés départementaux pour la prise en charge des victimes de violences créés depuis 2014 à Abomey, 2015 à Cotonou et à Parakou sont une composante essentielle de ce programme. Ces centres disposent d'un personnel composé de deux assistants sociaux,

deux Officiers de Police Judiciaire, un médecin en service dans les Centres Hospitaliers, deux sages-femmes, deux infirmiers et un magistrat tous détachés auprès du centre.

L'Activité de lancement a regroupé plus de cent (100) participants venus de différents départements du pays notamment, l'Atlantique, le Littoral, le Zou et les Collines.

Les participants représentaient **trois catégories d'acteurs** provenant des **Ministères sectoriels** concernés par la prise en charge des Victimes de Violences Basées sur le Genre, de la **Société civile** (*les ONG, les parajuristes qui s'investissent dans la prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre, les chefs traditionnels et religieux, les journalistes*) et **les élus locaux**.

Ce lancement a suscité un engouement auprès des acteurs qui interviennent

dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre.

Au Mali

Le projet « Droits des femmes : accès à la justice et participation politique des femmes » a offert en 2015 une assistance juridique et judiciaire à 30 femmes victimes de violence.



Vue des participants à la formation au Centre Aoua Keita Centre Aoua Keita de Bamako.

En outre, 120 agents (*Mandé, Kati et Siby*) des structures d'accompagnement (*avocats, gendarmes, policiers, huissiers, juges, groupements féminins, officiers de police judiciaire, hommes de média, médecins, infirmiers et sages-femmes*) ont été formés sur les notions de violences basées sur le genre, les

voies de recours et les instruments juridiques.

Au Togo

Le centre d'écoute de WiLDAF-Togo, ouvert à toutes les femmes quelque soit leur classe sociale et leur âge, permet aux femmes, victimes de violences ou se trouvant face à un problème, de venir exposer leur problème afin d'avoir des conseils et d'être accompagnées dans leur résolution. Néanmoins, les hommes qui ont des difficultés avec leurs épouses, viennent également y exposer leurs problèmes.

En 2015, au total, 79 cas ont été écoutés à WiLDAF-Togo dont : **11** cas de violences physiques, **1** cas de violence verbale/morale, **1** cas de viol, **2** cas d'abandon de foyer conjugal, 16 cas d'abandon de famille, **3** cas liés au problème foncier, 03 cas liés à la garde des enfants, **11** cas liés au problème d'héritage, **31** cas liés à des sujets divers.

Participation des femmes en politique et à la prise de décision

Au Mali

Le projet « Droits des femmes : Accès à la justice et participation politique des femmes » a permis au WILDAF-Mali de former 137 femmes candidates aux élections dans le cercle de Kati (*Région de Koulikoro : Siby, Mandé et Kati*) sur les procédures/processus électoraux et le mode de gestion des contentieux. Les élections planifiées pour le mois d'octobre 2015, ont malheureusement été reportées sine die après le dépôt des candidatures.

A travers un autre projet intitulé « **Renforcement des partenaires en gestion participative, contrôle citoyen, équité genre et cohésion sociale** », le WILDAF-Mali a organisé en 2015, 2 ateliers de formation à l'endroit des femmes des coordinations et agents des ONG partenaires de DIAKONIA sur : processus électoral-mobilisation

sociale-plaidoyer-régionalisation-fonctionnement communal-mécanisme de prise en compte des besoins des femmes dans les plans et budget communaux.



Vue d'ensemble des participants à l'atelier.

En outre sur la problématique de la participation des femmes en politique, des supports de communication pour le vote massif à l'endroit des femmes ont été élaborés et utilisés par les femmes du Mali.

Implication des femmes dans les questions de paix et sécurité

Mali

Le Mali est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest en période post conflit. Les femmes maliennes continuent de ce fait de gérer les conséquences des périodes douloureuses de conflit sur leur vie. Cette réalité a conduit le réseau à inscrire la question des femmes, paix et sécurité dans ses priorités. Il a ainsi adhéré à l'initiative cercle de paix depuis 1992. L'approche cercle de paix est une méthode conçue par « **Femmes Artisans de Paix** », un programme d'Initiatives et Changement, lancé en 1991 à Caux en Suisse. Son but est d'engager les femmes à assumer leur rôle d'artisans de paix à tous les niveaux de la société, de promouvoir la dynamique transformatrice d'un changement de cœur, en commençant par soi-même, comme instrument principal de création de la paix, de prévenir la violence et le désespoir en confrontant les conflits

à leurs racines en soi-même et autour de soi.



Le geste de pardon entre femmes maliennes

En 2015, le réseau a mis en place sur cette thématique des femmes et de la paix un projet intitulé « **Espace de dialogue et d'échanges inclusifs entre femmes maliennes** ». Il a offert l'opportunité d'organiser en 2015, 2 sessions de formation pour 55 femmes des 08 régions du Mali, plus le district de Bamako, sur le cercle de paix.

En outre, une rencontre entre les sœurs maliennes réfugiées, déplacées et femmes leaders du Mali, de la Mauritanie et du Burkina Faso, pays

également touchés par les conflits, a été organisée à Nouakchott.

Les violences occasionnées par les conflits ont également fait l'objet d'une attention particulière du WILDAF au Mali. Un projet de **Fonds d'affectation spéciale à la protection et à l'assistance des victimes et témoins de violences sexuelles liées au conflit de 2012** a vu le jour en 2015. Le lancement du fonds a été organisé à Tombouctou.

Il a été précédé d'une retraite stratégique de réflexion et d'élaboration des outils de protection des victimes.



Vue d'ensemble de la coalition.

Après la crise de 2012, 6 organisations de défense des droits de la femme et de l'homme (*AJM, WILDAF-Mali, AMDH, Cri de Cœur, FIDH, DEMESO*) se sont regroupées en coalition pour déposer dans un premier temps, le 12 novembre 2014, auprès du tribunal de la Commune III du district de Bamako, 80 plaintes pour les victimes de violences sexuelles, puis 33 plaintes auprès de la même juridiction. Cette coalition a reçu l'appui technique et financier de la MINUSMA qui l'a formée sur les mesures de protection des victimes et témoins.

Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale à la protection et à l'assistance des victimes et témoins de violences sexuelles liées au conflit de 2012, 80 points focaux, responsables d'associations de victimes, membres de la coalition et avocats ont été formés sur les mesures de protection des victimes et témoins.

Des cellules multidimensionnelles de prise en charge des victimes de violences ont été mises en place à Tombouctou et à Bamako. A cet effet :

- Au moins 200 filles et garçons des établissements scolaires ont été mobilisés, informés et sensibilisés sur les violations de droits humains.
- **27** victimes de la crise ont été préparées à briser les tabous et 48 autres victimes et parents/tuteurs des victimes ont bénéficié d'un éveil de conscience à travers des séances psychosociales de prise en charge des victimes de violence pour briser les tabous et favoriser le vivre ensemble.
- Des animations publiques à partir de la boîte à images sur des situations de violation de droits basée sur le genre (*mendicité, agression physique, harcèlement, discrimination, mariage précoce, viol, pédophilie, excision, etc.*) ont été organisées.

Dans le cadre d'un projet de
« **Renforcement du mécanisme de**

protection et de réparation des violations subies par les femmes et les filles victimes d'exactions des groupes armés »

- **3** agents dont 2 femmes ont été formés en techniques de documentation de violations des droits humains.
- **85** cas de violations des droits humains ont été enregistrés par l'équipe du projet à Tombouctou dont 83 femmes et filles et deux hommes.
- Des séances psychosociales ont été tenues avec les victimes de violence pour briser les tabous (*honte, peur, stigmatisation*), soit 92 personnes prises en charge.
- **55** personnes composées de victimes et de parents de victimes ont été mobilisées pour leur renforcement de capacités en prélude à leurs procès à travers des causeries débats

Femme et identité

Mali

L'enregistrement des naissances est un droit individuel reconnu aux hommes et aux femmes sans distinction de sexe. Il donne à l'enfant une existence et une identité légalement connues, il est le signe de son appartenance à une famille et à une nation où l'enfant a sa place et le droit de participation. Il garantit à l'individu, pendant toute sa vie, le droit de prendre part à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays. Or dans ce domaine également, les femmes et les filles subissent des discriminations qui les empêchent de jouir du droit de disposer d'un acte de naissance en bonne et due forme.

Le non enregistrement des naissances a des conséquences pour les femmes et les filles tout le long de leur vie, le WiLDAF-Mali a pris en charge cette question en 2015 :

- 100 actes de naissance ont été établis et donnés aux filles en âge d'être scolarisées et/ou prêtes à faire les examens du Diplôme d'Etude Fondamentale dans la commune rurale de Bancoumana



Quelques bénéficiaires du projet.

Accès des femmes à la propriété foncière et aux ressources productives

Au niveau régional

En qualité de membre de International Land Coalition (ILC), le WiLDAF coordonne en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'initiative Kilimandjaro qui est une campagne destinée à mobiliser les femmes rurales à travers l'Afrique afin qu'elles puissent définir le futur qu'elles veulent en influençant les politiques foncières. Elle leur permettra par conséquent de réclamer leur droit d'accès à la terre et aux ressources productives, d'identifier et de résoudre les défis auxquels elles sont confrontées.



Accès à la terre.

La coordination de l'initiative Kilimanjaro a motivé la campagne « **Cultivons** » à s'impliquer dans cette initiative qui est devenue un point central de la planification de l'année 2015-2016 de CULTIVONS. La campagne CULTIVONS, lancée en 2011 se concentre sur trois axes thématiques principaux en Afrique de l'Ouest : les investissements responsables dans l'agriculture³, la protection sociale ainsi que la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources naturelles, dont la terre. L'appui aux femmes et aux petits agriculteurs figure parmi les stratégies principales de la campagne.

A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme Rurale le 15 Octobre, les pays ont mené des actions de plaidoyer dans le cadre de la célébration de cette journée en mettant l'accent sur la mobilisation des femmes agricultrices et d'autres secteurs sur les questions d'accès des femmes à la terre. Une campagne digitale a permis d'atteindre

3. Agriculture au sens large du terme, incluant les pratiques liées aux cultures et à l'élevage

les décideurs et les populations pour mettre l'accent sur les enjeux des femmes dans le secteur.



Le livre de plaidoyer



La chargée de programme du WILDAF-AO remettant le document de plaidoyer au Ministre Togolais de l'habitat, de l'urbanisme et du cadre de vie.

Pour étendre la sensibilisation des politiques et décideurs, dans le cadre de l'initiative Kilimandjaro, un outil de plaidoyer ciblant les décideurs

politiques a été conçu et mis à la disposition des pays. Il s'agit d'un livre de plaidoyer, illustré par des images et des messages de femmes agricultrices adressés aux politiques en général, y compris les législateurs, de façon personnalisée c'est-à-dire avec le nom du décideur politique auquel il est adressé. Cette lettre de plaidoyer comporte la description de la situation des femmes agricultrices, le manquement à leurs droits, les conséquences sur leur famille, la société et le pays de provenance et les propositions d'actions aux politiques.

En outre, 4 documentaires ont été diffusés sur facebook et twitter et aussi sur la liste de diffusion du WILDAF. Il s'agit de :

- “Habibou-Bagagnan, la femme des arènes”;
- “une amazone contre le changement climatique”
- Un documentaire sur les bonnes pratiques relevées dans le cadre du

projet « Femmes et paysans ouest Africains contre la pauvreté ».

Un documentaire My Land:My Life produit par le Ghana

<https://www.youtube.com/watch?v=qwHDoDzMY1E>

<https://www.youtube.com/watch?v=b1HQ90sFOQQ>

Les vidéos ont été diffusées le 22 Octobre 2015 et un décompte fait le 06 Janvier 2016 donne les statistiques suivantes : elles ont été visualisées 52 fois, tweetées et retweetées plusieurs fois mais le décompte n'est pas encore fait.

Au Sénégal

Le WILDAF est partie prenante d'un projet intitulé « **Réformons le Foncier** », qui est initié par le consortium composé de : ACTION AID, CNCR, IPAR, ENDA PRONAT, WILDAF/FeDDAF/Sénégal, ACTION SOLIDAIRE INTERNATIONALE et OXFAM. En 2015, le réseau a réalisé dans le cadre de ce projet une activité de vernissage de l'exposition nationale

sur les récits de vie de femmes agricultrices. Elle marque la dernière étape de la série d'activités et d'actions dont la réalisation incombe au réseau. L'objectif de ce vernissage est, à travers les récits de vie d'une masse critique de femmes agricultrices choisies dans les différentes régions d'intervention du projet, de montrer l'importance de leurs contributions dans l'économie nationale et l'urgence d'une réforme foncière, juste et équitable, qui prend en compte les besoins prioritaires des femmes.





Les 10 recommandations du dialogue multi acteurs

Quelque puisse être la formule juridique retenue (*bail, titre foncier*), qu'aucune garantie ne soit imposée aux femmes et aux jeunes au risque de les maintenir dans une pauvreté endémique.

- suite à une affectation illégale*) et aux ressources liées à son exploitation.
4. Articuler les différentes législations, politiques, programmes et plans se rapportant au foncier en tenant compte des besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes et des jeunes.
 5. Promouvoir entrepreneuriat féminin rural en reconnaissant les droits collectifs : contrôle de la cessibilité, sécurisation foncière.
 6. Veiller à l'adoption et à l'application effective des décrets d'application en matière de législation foncière.
 7. Faciliter aux femmes et aux jeunes l'acquisition, le contrôle et la jouissance de terres cultivables et des lotissements destinés à l'habitation.
 8. Procéder à une redéfinition des critères d'attribution des terres plus justes, plus équitables et plus inclusives.

9. Veiller à l'implication de l'ensemble des acteurs et actrices dans le processus de réforme foncière en cours.
10. Proposer une politique foncière plus soucieuse de l'égalité des chances

Côte d'Ivoire

Une activité a été organisée en 2015 par le WiLDAF-Côte d'Ivoire sur les femmes et les questions foncières. Elle a consisté en la tenue de journées de sensibilisation qui ont été organisées avec la participation de Notaires résidant à Divo, une Commune de la Côte d'Ivoire.

Ces journées se sont déroulées à KAKANIANZE, village situé dans le Département de Tiassalé, sur le foncier rural et l'importance du certificat foncier pour les femmes et à la Mairie de Divo, sur les femmes et foncier rural et urbain.

Maîtriser l'outil coopératif pour une meilleure organisation des femmes agricultrices

A travers le projet « **femmes et paysans ouest africains contre la pauvreté** », le WILDAF a formé et accompagné en 2014 les femmes agricultrices en vue de la constitution de coopératives reconnues conformément à l'Acte de l'OHADA sur les sociétés coopératives. L'activité s'était déroulée dans 3 pays, le Bénin, le Burkina Faso, et le Togo, et a rendu possible la création de 94 groupements qui ont reçu leur récépissé de fonctionnement conformément aux

dispositions de la Loi OHADA sur les sociétés coopératives.



Un Groupement agricole de femmes transformé en coopérative dans le village de ITCHIRIN(Togo).

En 2015, pour renforcer ces acquis, des ateliers de renforcement de capacités en matière de fonctionnement optimal de ces coopératives ont été organisés. Globalement les ateliers ont servi de cadre pour une évaluation objective du degré de maîtrise des systèmes de gestion des coopératives mais également a permis de renforcer les capacités des membres sur les insuffisances constatées.



Photo de famille : Atelier de formation sur les cooperatives.

Influencer les politiques et lois aux niveaux national, régional et international

Le WiLDAF à l'occasion de Beijing +20

La 59^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme avait permis d'entreprendre un examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 ans après son adoption lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes qui s'est tenue en 1995. Les opportunités en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015 ont également fait l'objet d'une attention toute particulière.

Au sein du caucus africain en tant que membre du Comité Exécutif, le WiLDAF a coordonné avec d'autres réseaux africains la participation des OSC Africaines à la session.

Plusieurs processus enclenchés aux Nations Unies, tels que l'agenda post 2015 du Développement Durable, le sommet sur le Changement Climatique, de la Réduction des Risques des Désastres et du Financement du Développement ont été largement discutés et des stratégies pour leur influence ont été largement débattus.



Réaction des femmes du caucus africain à l'annonce de la conclusion concertées.

Durant la session, le WiLDAF a organisé un panel intitulé : Où en sommes-nous ? Et quelles prochaines étapes pour les femmes ouest africaines ? Vers une approche commune pour un



Quelques images de la participation du WILDAF au CSW 59.

travail plus efficace dans la région? Ce panel a évalué le travail des Etats, des ONGs et autres acteurs de la sous-région ouest-africaine en matière d'Egalité Hommes/Femmes depuis 2010 et tiré des leçons à partir des succès et des échecs. Il a en outre examiné les questions émergentes, les défis et les opportunités, partagé les informations sur les processus clés menant à l'agenda post 2015 et le processus sur le financement du développement. Les réseaux des OSC africaines se sont organisés pour un plaidoyer à l'endroit des gouvernements ouest africains, après la CSW59.

Processus ODD 2030

En juillet 2015, le WILDAF-AO a participé à la dernière session des négociations intergouvernementales pour l'adoption de l'agenda post 2015. Il a veillé aux côtés de Women's Major Group, l'un des 9 groupes majeurs créés par les Nations Unies au lendemain de la Conférence de Rio+20, au maintien du

niveau de prise en compte des femmes dans l'agenda obtenu déjà lors des négociations de Open Working Group. Le WILDAF a participé en tant qu'une des organisations de femmes africaines aux négociations sur toutes les questions. Le WILDAF a pris la parole en public lors d'une des sessions avec les co-facilitateurs des négociations pour défendre les positions du groupe sur certains points contentieux du document en cours de négociation.



Photo de famille du Women's Major Group.



La chargée de programme du WILDAF (milieu) lors de sa communication à la réunion de : Intergovernmental Negotiation. July 2015

GIMAC et Réunion de la Direction Genre de l'Union Africaine en 2015



Le WILDAF-AO a participé en 2015 à deux réunions du pré-sommet du Genre (*GIMAC : Gender is my Agenda*) qui a réuni les organisations féminines dans toutes les parties de l'Afrique à Addis Abéba du 20 au 24 janvier et à Johannesburg du 10 au 12 juin 2015.

L'Union Africaine a déclaré l'année 2015 comme étant celle de « **L'autonomisation des femmes et le développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique : quels changements souhaitons-nous voir ?** ». Cette thématique a servi de référence

aux deux réunions tenues à Addis Abéba et Johannesbourg au cours desquelles, la Direction du Genre de l'Union Africaine, de concert avec les Ministres chargés du Genre et les Organisations de la Société Civile dont celles membres du GIMAC

ont adopté des recommandations sur divers thèmes incluant les droits des femmes, la santé, l'éducation, la gouvernance, l'autonomisation économique des femmes, la paix et sécurité et les changements climatiques.

**Extraits des recommandations de la 25^{ème} réunion consultative du GiMAC
(20-23 janvier 2015 Addis Abeba)**

- Promouvoir une croissance inclusive pour assurer que personne n'est laissé pour compte.
- Investir dans la science, dans les technologies de l'information et de la communication et dans l'agriculture innovante et les systèmes financiers pour les femmes.
- Mettre en place une banque qui répondra aux défis spécifiques que rencontrent les femmes lorsqu'elles naviguent dans le système financier.
- Que les femmes, principaux acteurs et contributeurs de l'agriculture, soient présentes partout dans la chaîne de valeur, et à tous les niveaux. Elles devraient recevoir :
 - Un accès total aux terres et un contrôle sur les terres,
 - Un accès total aux marchés.
- Donner aux femmes accès aux technologies les plus récentes afin d'améliorer leur productivité, développer leur entreprise. Elles doivent être formées à l'utilisation des matériels modernes et profiter des avantages des dernières innovations.



Vue d'ensemble des participantes à la 25^{ème} session du GiMAC.



Quelques participantes à la session du GiMAC.

Réunion CEDEAO et du Groupe Genre au Mali

En Juin 2015, le WiLDAF-AO a participé à Bamako au Mali au forum de haut niveau des acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en vue de la mise en place du Cadre d'Intervention et de l'Alliance régionale sur

l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Ce fut une date mémorable dans l'histoire de la CEDEAO car ce fut à cette rencontre que le groupe genre et AIC a vu le jour sur proposition du WiLDAF-AO. Le mandat du groupe qui se limitait à l'AIC au départ a par la suite été élargi à la thématique de l'Agriculture.

Atelier de suivi du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de la Déclaration de Malabo par les acteurs de la Société Civile du 13 au 15 novembre 2015 à Dakar

Organisé par la Commission de la CEDEAO et avec l'appui technique du Hub Rural, cette rencontre a permis de valider les documents et les éléments qui ont été soumis à la Conférence « **ECOWAP + 10 et perspectives 2025** », en associant étroitement les quinze Etats membres et l'ensemble des parties prenantes.

La participation à ces réunions clés (*et d'autres que nous n'avons pas pu citer*) a permis au réseau WILDAF de peser sur des discussions qui ont pour préoccupation l'amélioration des conditions de vie des femmes en général et des femmes agricultrices en particulier.

Formation en suivi budgétaire et la prise en compte du genre

WILDAF et ses alliés réunis au sein de la cellule genre, ont bénéficié d'une formation en suivi budgétaire et la prise en compte du genre, à partir de l'expérience de SEND GHANA.

Après un long processus de préparation de la formation en suivi budgétaire avec une approche sensible au genre, la première formation s'est déroulée au Burkina Faso (*Ouagadougou*) du 21 au 24 juillet 2015 avec 29 participants dont 5 femmes, la deuxième formation du 10 au 13 Aout au Niger (*Niamey*), la troisième du 04 au 07 Octobre, 2015, au Ghana avec 21 participants dont 09

femmes et 12 hommes. Les participants étaient composés des partenaires de la campagne CULTIVONS, des organisations de la société civile dont, WILDAF, Send Ghana, APESS, RBM etc.

L'objectif général de la formation était de renforcer les capacités des acteurs, partenaires et alliés de la campagne CULTIVONS en Afrique de l'Ouest en matière d'analyse et de suivi budgétaire citoyen en lien avec la Budgétisation Sensible au Genre (*BSG*) et les politiques agricoles. La formation devrait à terme permettre à ces acteurs de s'impliquer activement, par des actions de plaidoyer, dans la mise en œuvre du budget agricole de leurs pays en vue d'une meilleure prise en compte des priorités de l'agriculture familiale ainsi que des droits humains fondamentaux des hommes et des femmes et de l'égalité des sexes dans l'allocation du budget agricole.

Elaboration d'un guide de prise en compte du genre dans les PNIA/PRIA de la CEDEAO

De concert avec la campagne Cultivons, WiLDAF a décidé de l'élaboration d'un avant-projet de guide qui a pour objectif principal de constituer un outil pour appuyer les décideurs vers une intégration efficace du genre dans les PNIA/PRIA de la CEDEAO.

Ce guide ambitionne de contribuer au développement d'une démarche consensuelle visant à inscrire l'approche de genre dans les politiques publiques agricoles. Autrement dit, un tel guide pourrait faciliter le « **passage à l'échelle** » de l'approche de genre, depuis une pluralité de programmes localisés vers une prise en compte globale. Les termes de référence ont été amendés par différents acteurs tels, l'ARAA (*la direction de l'agriculture et la direction genre de la CEDEAO*) et les membres de la campagne CULTIVONS.

Une consultante internationale a été recrutée pour élaborer le guide qui a fait l'objet d'amendements par les différents intervenants. La version finale a été déposée et existe aussi bien en Français qu'en Anglais.

Participation du WiLDAF-AO au stand collectif de la campagne cultivons au cours de la rencontre d'ECOWAP+10 à Dakar

WiLDAF-AO a participé à la rencontre ECOWAP+10 tenue à Dakar du 17 au



Le stand collectif.

20 novembre 2015. Pour l'occasion de cette conférence, CULTIVONS a pris un stand collectif auquel WiLDAF-AO

a participé pour assurer la visibilité du genre à travers la présentation du guide pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes agricoles.

Plusieurs exemplaires de la version finalisée initiale du guide (16) et de son résumé (46) ont été imprimés et distribués aux responsables de la CEDEAO. La tenue du stand collectif [WILDAF-AO, CULTIVONS et ACF (*Action contre la faim*)] a permis aux participants de rencontrer entre autres le Directeur de l'Agriculture de l'UEMOA (*Département Sécurité Alimentaire*) Dr Seyni Hamadou, le Chef de Division du Développement de l'élevage de la CEDEAO Dr Vivian IWAR, le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, Mrs Fatmata Lucia Seiwah, et le Coordonnateur du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (*PASANAO*) Amadou Mactar Konaté et de leur faire prendre connaissance de l'existence du guide et de la

valeur ajoutée qu'il constitue pour une prise en compte efficace du genre dans les nouvelles orientations de la politique agricole de la CEDEAO (*ECOWAP*).

La conférence de Dakar sur ECOWAP +10 était une belle opportunité qui a été saisie pour porter à la connaissance d'acteurs clefs au niveau de la CEDEAO l'existence du guide pour la prise en compte du genre dans les PNIA/PRIA.

Les acteurs de la CEDEAO, ont reconnu la pertinence de ce document et l'importance des recommandations qui y ont été mentionnées pour l'avancée de la question du genre dans le domaine de l'agriculture.

Atelier régional de l'International Land Coalition (ILC) en Ouganda du 20 au 24 octobre 2015

L'objectif principal de l'Assemblée Régionale de l'ILC est de renforcer la plate-forme Afrique de l'ILC par la compréhension et l'adoption de la nouvelle stratégie ILC 2016-2021. Un plan de travail pluriannuel a été construit et approuvé par les membres, en tenant compte du nouveau cadre stratégique, les dix engagements et les résultats du Forum Global Land. La réunion régionale d'ILC Afrique, a été l'occasion pour les participants de s'approprier les 10 engagements sur la gouvernance foncière centrée sur les personnes, comme statué dans la déclaration d'Antigua.

Le WiLDAF a été nommé pour prendre le lead sur l'engagement n°4 qui prévoit l'accès équitable à la terre pour les hommes et les femmes.

Le WiLDAF devra mener des projets qui vont faciliter l'accès des femmes à la

terre au même titre que les hommes. Pour se faire, le WiLDAF a été exhorté à poursuivre le projet phare : l'initiative Kilimandjaro financé par ILC qui a pour but de permettre l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales en Afrique. Quelques organisations membre d'ILC se sont prononcées pour travailler avec les organisations lead sur les différents engagements.



Vue du présidium

LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS	LEADERS
LHR	GRAF	RECONCILE	WINDOFF	OPDP	ELCA	OPDP	ZERO	CED	AAP
Resonance	ICOL	AAP	ICOL	ICOL	ICOL	ICOL	ICOL	ICOL	ICOL
NKUZU	NKUZU	MAKWA	MAKWA	MAKWA	MAKWA	MAKWA	MAKWA	MAKWA	MAKWA
CICOL	MAKWA	TNRF	TNRF	TNRF	TNRF	TNRF	TNRF	TNRF	TNRF
ZLA	PIDP	CICOL	CICOL	CICOL	CICOL	CICOL	CICOL	CICOL	CICOL
Landnet	ACF	ELCI	UEFA	UEFA	UEFA	UEFA	UEFA	UEFA	UEFA
TANZANIA	UEFA	CICODIV	CPM	FIANTSO	EVTH	CPM	CPM	FIANTSO	EVTH
PIDP	CPM	FIANTSO	EVTH	CPM	CPM	FIANTSO	EVTH	CPM	CPM
SIF	CPM	FIANTSO	EVTH	CPM	CPM	FIANTSO	EVTH	CPM	CPM
ULA	IPAR	ULA	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR
CICODIV	ZERO	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR	IPAR

Mali

La question des violences à l'égard des femmes est depuis que le pays a connu des conflits, devenue une priorité pour les femmes maliennes. Mais l'analyse du cadre juridique montre des insuffisances et des vides qui ont besoin d'être pris en compte dans les réponses que le pays doit apporter à ces violences. Cette préoccupation a donc été prise en compte dans les activités de plaidoyer du réseau en 2015.



Vue d'ensemble des participantes à l'atelier.

Le WILDAF-Mali et d'autres structures de la société civile telles que DEME SO

et FDH⁴ et d'autres organisations de défense des droits des femmes non membres du réseau, en provenance des 8 régions du pays, ont avec le soutien de la MINUSMA⁵ organisé à Bamako en décembre 2015, un atelier afin de déterminer une stratégie de plaidoyer pour la loi sur les VBG au Mali.

Toujours dans le cadre de ce plaidoyer, 3 assemblées générales citoyennes furent organisées en juin 2015 à Kati, Siby et Bankouma.

Le 22 décembre 2015 le groupe de plaidoyer a organisé une visite d'échanges à l'Assemblée Nationale du Mali entre les femmes candidates de Siby, Kati, du Mandé et les députés pour le partage d'expériences, la réinsertion socio-économiques de jeunes filles et garçons mineurs de Bollé.

4. ONG Femmes et Droits Humains.

5. Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.

Influencer le milieu des organisations paysannes en vue d'une prise en compte des droits des femmes

159 hommes et femmes leaders des Organisations Paysannes du ROPPA ont organisés des sessions de restitution à l'endroit de leurs pairs membres des bureaux exécutifs dont ils sont issus ou au sein de leur organisation paysannes pour les informer de ce qu'ils ont appris.

En 2015, aucune session de sensibilisation n'a été organisée mais les leaders des OP affirment avoir intégré dans leur manière de travailler et dans leurs procédures les enseignements reçus, essentiellement la prise en compte du genre, le changement de mentalités à l'égard de l'égalité homme/femme, le respect des droits des femmes, le partage équitable des retombées de leur organisation paysanne.

La communication, un soutien efficace pour l'action du réseau

Grâce à la communication faites autour des actions menées, des événements et des questions émergentes relatives à la femme, le WILDAF-AO a encore une fois en 2015, informé, relayé les informations, permis des échanges d'expériences, éveillé les consciences et mené des actions d'influence aux niveaux local, national, régional et international. Nous avons pu donné aux internautes et personnes intéressées par notre travail, un aperçu sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme en Afrique et partout ailleurs et concouru à enrichir le niveau de connaissances de ces internautes sur la question des droits de la femme en général.

Nos empreintes sur le net en 2015

Notre site web www.wildaf-ao.org (*Français /Anglais*) mis à jour

régulièrement et qui reçoit environ 8000 visiteurs par mois, et notre bulletin trimestriel «WILDAF Newsletter » produit chaque année en 2500 exemplaires ont publié en 2015



238 informations, articles et communiqués. Les plus importants ont concerné la lutte des paysannes d'Afrique dans les grands moments de la planification de l'Agenda de développement durable à l'Horizon 2030 et les processus y relatifs tels que la réunion sur le financement du développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'agit entre autres de :

« Soutenir les luttes paysannes d'Afrique de l'Ouest pour accélérer la transformation de l'agriculture familiale et de l'élevage en 2015 avec ECOWAP+10 »



L'Union Africaine devra prendre les mesures nécessaires pour encourager les États membres à prendre toutes les dispositions appropriées afin d'éliminer les pratiques sociales et culturelles néfastes affectant le bien-être, la dignité, la croissance et l'épanouissement normal de l'enfant. En particulier : (a) les coutumes et les pratiques préjudiciables à la santé ou à la vie de l'enfant ; et (b) les coutumes et les pratiques de nature discriminatoire à l'égard de l'enfant, fondées sur le sexe ou autres statuts.

Outre le site et le bulletin trimestriel, notre présence sur les réseaux sociaux face book, twitter et You Tube ont permis de faciliter les échanges, d'informations, d'expériences et d'idées ainsi que de participer à des mobilisations digitales en vue d'influencer les décisions au plan régional et international.

Mobilisation digitale menée par le **Women's Major Group** en juillet 2015

Addis Ababa Action Agenda should only be considered complementary to the #SDGs Mol, and not as its only basis. #WhatWomenWant #post2015

Implementation of the #SDGs requires resource mobilization, capacity building & transfer of technologies. #WhatWomenWant #post2015



ECOWAP +10 Dakar en novembre 2015.



Des images de la mobilisation autour de # ECOWAP +10

Nos publications

WiLDAF produit et diffuse différents outils d'information qui éduquent, informent, forment, suscitent des débats, mobilisent et influencent. En 2015 le réseau a élaboré un Guide pour la prise en compte du genre dans les PNIA et PRIA et un document de plaidoyer intitulé :

« Les femmes rurales vous ont choisi pour défendre leur cause »



Le document de plaidoyer retrace les témoignages de femmes agricultrices parajuristes bénéficiaires du projet du WiLDAF qui ayant fait l'expérience des bienfaits de

l'égalité des sexes, font des plaidoyers en l'endroit des décideurs pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques et programmes.

TÉMOIGNAGES

J'AI ÉTÉ INTERDITE DE POSSÉDER DES BIENS FONCIERS EN TANT QUE FEMME

Je m'appelle Sikavi. Je suis agricultrice. J'ai 68 ans. Je suis veuve et mère d'un enfant.

Les hommes de ma belle-famille n'acceptent pas que les femmes héritent de la terre, même quand celle-ci leur vient de leur famille d'origine. La terre revient uniquement aux hommes.

Mon mari a connu trois longues années de maladie durant lesquelles je fus seule à l'assister. Dès son décès, deux hommes de ma belle famille ont voulu s'accaparer des biens qu'il m'a laissés. L'un exigea que je l'épouse par lévirat pour récupérer notre maison ; l'autre confisqua un terrain de 2 hectares qu'il mit en location pour son compte.

Analphabète, je ne savais comment me sortir de ce problème. J'étais désespérée. C'est alors que les parajuristes arrivèrent dans notre village pour effectuer des sensibilisations. Ils ont fait prévaloir notre mariage civil et ils ont expliqué aux deux hommes de ma belle famille que leur comportement est interdit par les lois.

Finalement l'un a renoncé au lévirat et à la maison, et l'autre au terrain qu'il avait déjà mis en location.

J'ignorais qu'une femme a le droit de posséder une portion de terre.

Je m'appelle Marie. Je suis agricultrice. Je suis mariée et mère. Il y a quelques années, des gens d'une ONG sont venus de la ville s'entretenir avec les femmes de notre groupement. Ils voulaient deux femmes qui sachent lire et écrire pour travailler avec eux. Bien qu'intimidée, je me suis proposée. J'ai bénéficié d'une formation de

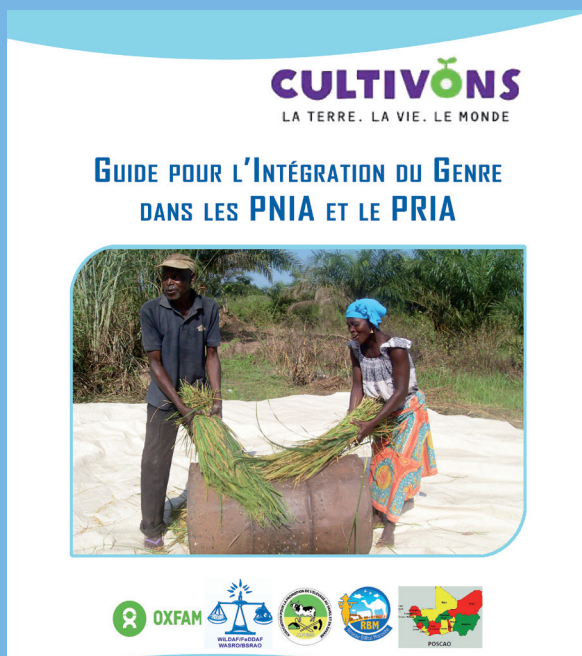
parajuriste pour aider et conseiller ma communauté.

C'est ainsi que très surprise, j'ai réalisé que j'avais le droit de demander à mes oncles paternels de me donner une portion de terre.

Grâce à la formation reçue en plaidoyer, j'ai eu le courage de me rendre dans mon village natal pour rencontrer mes oncles et leur soumettre ma doléance. Ils ont dit qu'ils allaient réfléchir. Après un temps de silence et deux relances, à ma grande surprise, ils ont demandé à me voir. Ils m'ont alors montré une terre de 3 hectares dont je pouvais jouir.

J'étais tellement heureuse que j'en ai versé des larmes de joie. J'y ai semé du haricot et du mil.

L'Avant-projet de guide pour l'intégration du genre dans les PNIA et le PRIA a pour objectif de parvenir à l'égalité hommes-femmes dans le secteur agro-pastoral afin de satisfaire leurs besoins alimentaires, renforcer le développement économique et social, et réduire leur niveau de pauvreté.



Vous trouverez nos publications sur notre site web www.wildaf-ao.org

Relever les défis du renforcement institutionnel

L'année 2015 a consacré également au sein du réseau WILDAF des avancées considérables dans le domaine de renforcement des capacités internes du réseau.

Un nouveau plan stratégique 2016-2020 assorti d'un plan de communication et d'un plan de mobilisation des ressources

La dernière planification 2011-2015 du réseau s'articule autour des axes suivants: protéger les droits fondamentaux de la femme ; renforcer les bonnes pratiques au sein des organisations membres pour promouvoir les droits de la femme ; et renforcer les capacités de la société civile en général et membres pour influencer les politiques et pratiques favorisant les femmes.

A l'orée de l'Agenda Post 2015 et l'Agenda 2063 de l'Afrique, et dans le

souci de mieux relever les défis que pose la problématique des droits des femmes et du développement dans la sous-région Afrique de l'Ouest, le WiLDAF-AO s'est doté d'un nouveau plan stratégique 2016-2020.

Au regard des défis qui restent encore à relever, le nouveau plan stratégique propose au réseau l'objectif global de promouvoir et renforcer les stratégies établissant un lien entre droit et développement en vue de la protection des droits humains des femmes africaines et de la réalisation de leur plein potentiel et leur participation à tous les niveaux de la société.

Pour soutenir ce plan stratégique, le WiLDAF-AO s'est doté d'un certain nombre de documents dont le plan de communication pour revaloriser l'image du réseau et accompagner ses actions, ainsi qu'un plan de mobilisation des ressources.

Le plan de communication a permis d'identifier les forces et les faiblesses de l'action de communication du réseau et de connaître les atouts sur lesquels peut s'appuyer le nouveau plan de communication de l'organisation. Une des conséquences de ce plan est le changement de l'appellation du Réseau sous-Régional qui est désormais WiLDAF-AO en lieu et place de WiLDAF/ FeDDAF - WASRO/ BSRAO jugée trop long et difficile à retenir. De même, la base line du réseau, « **pour une culture d'exercice et de respect des droits des femmes en Afrique** » jugé trop long et pas assez dynamique est remplacée par « **Agir pour les droits de la femme en Afrique** ».

Le processus d'adoption du plan de communication a été très participatif. Un projet élaboré par un consultant après consultation des réseaux nationaux qui eux-mêmes ont conduit un processus participatif incluant leurs membres, a finalement été examiné et

validé au cours d'un atelier sous régional tenu en décembre 2015 à Lomé.



Réunions nationales pour examiner le projet de plan stratégique en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.



Les participants à la réunion régionale de planification stratégique 2016-2020 (Lomé).

Révision et adoption du manuel de procédures administratives et financières

Le manuel de procédures administratives et financières révisé par des experts a aussi été présenté aux membres du WiLDAF au cours de l'atelier de planification stratégique du mois de décembre. Cette présentation a permis aux participants de comprendre

l'essence et la nécessité de cette révision. L'atelier a en outre convenu de la nécessité pour les réseaux nationaux de rendre conformes aux nouvelles procédures régionales adoptées, leurs propres procédures internes.

IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Fonctionnement

Le WiLDAF-Afrique de l'Ouest a actuellement à son actif, une dizaine de pays (*Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Nigéria, Sénégal et Togo*) dont il doit coordonner les actions. Conformément à ce mandat de coordination et sous l'autorité de son Conseil d'Administration, il définit la politique générale, fixe les grands axes qui la soutiennent ainsi que le cadre de contrôle de gestion. La marge est donnée toutefois à chaque pays de développer des stratégies de mise en œuvre qui adaptent les exigences du contexte national à la politique du réseau.

Le WiLDAF-AO assure une présence institutionnelle aux sessions des principales institutions régionales et internationales traitant des questions des droits humains des femmes. Le but est de

représenter, de faire la surveillance et de plaider au nom des membres du réseau au sujet des problématiques et préoccupations des femmes d'Afrique en général et de l'Afrique de l'Ouest en particulier.

Pour la troisième année consécutive, le WiLDAF a confirmé sa volonté d'optimisation de son développement institutionnel et opérationnel par le maintien et le déploiement efficace de son système de management de la Qualité (SMQ) ISO 9001. La preuve en est que, la Certification de Qualité a été renouvelée pour une nouvelle période de 12 mois (*mars 2015 – mars 2016*) à l'issue d'un deuxième audit de suivi réalisé en février bouclant ainsi le cycle des trois ans.

Faits marquants

L'année 2015 a été marquée par deux faits.

L'adoption par les représentants de 9 des 10 réseaux nationaux des documents stratégiques du WiLDAF-AO au cours d'une réunion tenue les 15 et 16 décembre. Il s'agit du nouveau plan stratégique (2016-2020) et du plan de communication.

Pour ce qui concerne le plan stratégique, il a été l'aboutissement d'un long processus participatif qui a duré toute l'année avec des points saillants comme la réunion de mai consacrée à l'évaluation du plan stratégique en cours et au brainstorming et collecte d'idées pour le nouveau. Des réunions par Skype ont permis d'avoir une participation plus inclusive et des contributions plus consensuelles des membres. Le nouveau plan stratégique qui va démarrer en janvier 2016 est marqué par l'ouverture du WiLDAF sur d'autres domaines

d'intervention pour répondre aux questions émergentes comme le changement climatique et son impact sur les droits des femmes, en plus des domaines habituels d'intervention du WiLDAF.

L'un des motifs de la création de la coordination sous régionale, était de faciliter la communication plus efficace entre les membres et d'assurer une meilleure visibilité du réseau à l'extérieur. Le plan de communication qui était déployé semblait désuet pour répondre efficacement à cette mission. En outre, l'avènement d'un nouveau plan stratégique nécessitait qu'on revoie notre plan de communication pour l'harmoniser avec les nouvelles perspectives définies. L'adoption a été faite également au cours de la réunion de décembre.

L'autre fait marquant de l'année a été malheureusement le décès inattendu

de Madame Bisi OLATERU OLAGBEGI, membre du Conseil d'Administration et coordinatrice du WILDAF-Nigeria. Elle fut l'un des membres fondateurs et un pilier du WILDAF en général et du WILDAF-AO en particulier. Elle a porté et défendu les idéaux et intérêts du réseau partout où besoin était et avec sa mort c'est tout un pan de notre réseau qui s'est ébranlé. Elle avait entamé avec nous les réflexions sur le nouveau plan stratégique et chose curieuse sa mort était intervenue au moment exact de son adoption. Sa contribution n'a pas été vaine, ses idées continueront de nourrir nos réflexions et actions.

Ressources humaines

L'ensemble des actions menées par le WILDAF-AO en 2015 dans le cadre de sa mission de promotion et de protection des droits des femmes africaines a été possible grâce au professionnalisme et au dévouement d'une équipe composée de permanents et de bénévoles.

Au bureau sous régional, les actions sont portées par 12 agents travaillant sous l'autorité de la coordinatrice. Nous avons donc 4 agents au service programme, 5 personnes au service Administration, finances et comptabilité, 1 personne au niveau de la communication et 2 agents de maintien et sécurité.

Au niveau des bureaux nationaux, il y a une trentaine d'agents locaux toutes fonctions confondues. A cet effectif, vient s'ajouter environ 600 bénévoles administratifs et de terrain dont les parajuristes. Les parajuristes sont ces femmes et ces hommes au niveau communautaire dont le dévouement au quotidien pour la divulgation et l'effectivité des droits humains des femmes au sein de leur localité a été déterminant dans l'atteinte des résultats obtenus.

Recrutements

Les recrutements effectués en 2015 ont été des consultations de courte

à moyenne durée. Au total 5 contrats de consultation ont été signés et concernent les actions suivantes :

- Signature de contrat avec un consultant pour la maintenance du site Web du WILDAF-AO. D'une durée d'un an, le prestataire s'occupait de la maintenance du site Web, de son suivi. Il avait également pour tâche d'apporter un soutien informatique à l'assistante en communication en fournissant des services tels que l'installation des éléments graphiques, réalisation de visuel pour annoncer des événements, la vérification et la mise à jour des liens hypertextes.
- Recrutement d'une consultante en planification stratégique pour une durée de 10 mois. Le plan stratégique en cours arrivant à terme en décembre, la consultante avait pour mission de commencer à élaborer un projet de plan stratégique (2016-2020) sur la base d'un certain nombre d'informations et de documents mis

à sa disposition, de faire le suivi du processus de collectes des amendements et de leur prise en compte et enfin de diriger les discussions lors de l'atelier d'adoption du nouveau plan stratégique.

- Recrutement d'une consultante en communication pour l'évaluation du plan de communication en cours et la définition d'un nouveau plan de communication qui tienne compte des nouvelles perspectives du réseau pour 2016-2020. Ce contrat a duré 2 mois.
- Recrutement d'un consultant pour la revue et l'actualisation du manuel de procédures de gestion administrative et financière du réseau. L'actualisation du manuel concerné datait de 2012 et il était indispensable de procéder à cette actualisation afin d'harmoniser certaines dispositions par rapport aux contenus du Manuel Qualité élaboré dans le cadre de la mise en place et du déploiement de

notre Système de Management de la Qualité.

- Signature de contrat avec un consultant international pour l'évaluation finale du projet quadriennal « Femmes et paysans ouest africains contre la pauvreté » que le WILDAF avait commencé à mettre en œuvre depuis janvier 2012 et qui avait pris fin en décembre 2015. Ce fut un contrat de 3 mois.

Formation/Renforcement de capacité interne

L'équipe de Management de la Qualité a reçu une formation approfondie sur la conduite d'une dynamique d'amélioration en l'occurrence sur la recherche des causes des dysfonctionnements, l'identification des actions correctives/préventives et l'évaluation de l'efficacité des actions.

Le bureau sous régional a saisi également des opportunités ouvertes au niveau de la région pour envoyer

ses jeunes assistantes au programme suivre des formations en vue de mieux répondre aux besoins de leur département.

- C'est ainsi que par anticipation à la mise en œuvre du projet recherche/action sur le mariage précoce, un projet du WILDAF et dont le démarrage est prévu pour janvier 2016, l'une des assistantes a participé pour bénéficier de l'atelier de renforcement de capacité de 5 jours des acteurs de la société civiles pour mettre fin aux mariages précoces et aux pratiques traditionnelles néfastes en Afrique de l'Ouest organisé par l'Union Africaine.
- Une autre assistante a suivi une formation sur l'usage de l'outil GEC (*Critères d'Evaluation Genre*) dans la rédaction d'un projet.

Ressources financières

Ressources

Pour l'exercice 2015, les ressources financières dont le bureau sous régional WiLDAF-Afrique de l'Ouest a disposé s'élevaient globalement à 288 209 411 F CFA (*Deux cent quatre vingt huit million deux cent neuf milles quatre cent onze francs cfa*) soit une diminution de 1% par rapport à l'année précédente. Le désintérêt de plus en plus accru des partenaires pour des actions en faveur des droits des femmes au profit des nouvelles questions émergentes explique en grande partie cette décroissance que connaît le réseau depuis trois ans.

Emploi

Les décaissements globalement effectués en 2015 étaient de 322 602 574 F CFA (*Trois cent vingt deux million six cent deux milles cinq cent soixante quatorze francs cfa*) soit un déséquilibre de 34 393 163 F CFA (*Trente quatre million trois cent quatre vingt treize mille cent soixante trois francs cfa*) par rapport aux ressources. Ce dépassement représente des dettes contractées auprès des fournisseurs dans le cadre du pré-financement des dernières activités du projet FLOW.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

A

MADAME LA COORDINATRICE SOUS REGIONALE.

1. Rapport sur les états financiers de 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de WILDAF-AO comprenant le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit selon les normes internationales admises par l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Togo (*ONECCA-TOGO*), Membre

associé de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos travaux de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers peuvent comporter des anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers reproduits ci-après présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle de la situation financière de l'Association ainsi que le résultat des opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 conformément au référentiel comptable de l'OHADA.

2. Vérifications et informations spécifiques

- Nous avons procédé conformément aux normes de la profession aux autres vérifications prévues par la loi et par notre lettre d'engagement.
- Les documents souhaités pour l'audit de l'Association ont pu être obtenus. Les pièces comptables sont bien classées.
- Nous avons bénéficié de l'assistance nécessaire de la part des responsables de l'Association.
- Nous n'avons fourni aucune autre prestation à l'Association en dehors du contrat d'audit.

Lomé, le 30 Juin 2016.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

BILAN - SYSTEME ALLEGE

Réf.	ACTIF	Exercice 2015		Exercice 2014
		Brut	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE			
GA	Charges immobilisées			
GB	Immobilisations incorporelles	3 041 620	608 324	1 216 648
GC	Immobilisations corporelles			
GD	Terrains	19 500 000	19 500 000	19 500 000
GE	Bâtiments, Installations	75 328 460	66 422 638	70 223 312
GF	Matériel	25 072 305	5 517 314	8 463 290
GG	Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0	0
GH	Immobilisations financières	5 378 825	5 378 825	5 378 825
GI	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	128 321 210	97 427 101	104 782 075
	ACTIF CIRCULANT			
GJ	Stocks			
GK	Marchandises			
GL	Matières et autres approvisionnements			
GM	Produits fabriqués et en-cours			

GN	Créances			
GP	Fournisseurs, avances versés	0	0	1 079 000
GQ	Clients	0	0	0
GR	Autres créances	76 546 268	76 546 268	15 036 659
GS	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	76 546 268	76 546 268	16 115 659
	TRESORERIE - ACTIF			
GT	Titres de placement et valeurs à encaisser			
GU	Banques, chèques postaux, caisse	5 366 218	5 366 218	70 570 144
GV	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	5 366 218	5 366 218	70 570 144
GY	Ecart de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)			
GZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	210 233 696	179 339 587	191 467 878

BILAN - SYSTEME ALLEGE

Réf.	PASSIF	Exercice 2015	Exercice2014
		Net	Net
	CAPITAUX PROPRES		
HA	Capital	15 523 158	15 523 158
HB	Ecart de réévaluation		
HC	Réserves indisponibles		
HD	Réserves libres		
HE	Report à nouveau + ou -	89 356 586	96 057 556
HF	Résultat net de l'exercice + ou -	-26 688 189	-6 700 970
HG	Provisions réglementaires et subventions d'investissement	45 521	7 400 494
HI	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	78 237 076	112 280 238
	DETTES FINANCIÈRES		
HK	Emprunts et dettes financières	4 680 000	3 480 000
HL	Provisions financières pour risques et charges		
HM	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	4 680 000	3 480 000
HN	TOTAL CAPITAUX STABLES (1+II)	82 917 076	115 760 238

	PASSIF CIRCULANT		
HP	Clients, avances reçues		
HQ	Fournisseurs	39 963 657	8 239 739
HR	Autres dettes	56 412 132	67 464 254
HS	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	96 375 789	75 703 993
	TRESORERIE - PASSIF		
HU	Banques, concours bancaires	46 722	3 346
HV	TOTAL TRESORERIE -PASSIF (IV)	46 722	3 346
HY	Ecart de conversion -Passif (V) (gain probable de change)		
HZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV +V)	179 339 587	191 467 577

COMPTE DE RESULTAT - SYSTEME ALLEGE

Réf.	CHARGES	Exercice 2015	Exercice 2014
JA	Achats de marchandises	0	
JB	_ Variation de stocks.....(- ou +)		
JC	Achats de matières premières et autres achats	15 217 110	21 385 676
JD	_ Variation de stocks (- ou +)		
JE	Transports	29 940 801	19 592 728
JF	Services extérieures et autres charges	167 920 073	147 580 311
	(Valeurs ajoutée voir KG)		
JH	Charges de personnel	101 819 616	109 140 012
JJ	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 704 974	7 679 813
	(Résultat d'exploitation voir KL)		
JM	Charges financières		
JN	Total des charges des activités ordinaires	322 602 574	305 378 540

	(Résultat des activités ordinaires voir KP)		
JQ	Charges hors activités ordinaires (H.A.O.)		
JR	Impôts sur le résultat		
JX	Total général des charges	322 602 574	305 378 540
	(Résultat net voir KZ)		

COMPTÉ DE RESULTAT - SYSTEME ALLEGE

Réf.	PRODUITS	Exercice 2015	Exercice 2014
KA	Ventes de marchandises		
KB	Ventes de produits, travaux, services		
KC	Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	0	0
KD	(1) dont à l'exportation/.....		
KE	Autres produits d'exploitation/ Subvention	288 209 411	290 997 757
KF	Variation de stocks de produits et en-cours		
KG	Valeur Ajoutée	75 131 427	102 439 042
KJ	Reprises de provisions		
KL	Résultat d'exploitation	-34 393 163	-14 380 783
KM	Produits financiers		
KN	Total des produits des activités ordinaires	288 209 411	290 997 757
KP	Résultat des activités ordinaires (+ou-)	-34 393 163	-14 380 783
KQ	Produits hors activités ordinaires (H.A.O.)	7 704 974	7 679 813
KX	Total général des produits	295 914 385	298 677 570
KZ	RESULTAT NET (+ ou -)	-26 688 189	-6 700 970

V. PERSPECTIVES : CONTRIBUER À UNE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX AGENDA RÉGIONAL ET INTERNATIONAL EN VEILLANT À LA PRISE EN COMPTE DES DROITS DES FEMMES ET DU GENRE EN VUE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Dans la poursuite de ses actions, le WiLDAF-AO sera guidé par les objectifs stratégiques suivants de sa planification 2016-2020. Le réseau continuera de s'investir à promouvoir et renforcer les stratégies établissant un lien entre droit et développement pour la protection des droits humains des femmes africaines en vue de la réalisation de leur plein potentiel et de leur participation à tous les niveaux de la société. Plus particulièrement nous veillerons en 2016 et dans les années à venir à :

- 1. Renforcer les capacités du WiLDAF-AO en tant qu'organisation lead dans la défense des droits de la femme dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest.
- 2. Renforcer la résilience des femmes pour faire face aux effets du changement climatique
- 3. Travailler à l'éradication de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, y compris dans les situations de conflit.

Nous continuerons dans le cadre de l'objectif stratégique 1 à renforcer les capacités du réseau pour une gouvernance efficace et la mise en œuvre des activités du programme, à soutenir les réseaux nationaux pour améliorer les systèmes organisationnels en vue de rendre davantage plus efficace leurs services en direction des femmes, à intensifier la collaboration et le partenariat avec d'autres organisations pour

promouvoir les droits de la femme aux niveaux sous-régional, régional et international, à améliorer la capacité des femmes à atteindre leur autonomisation économique et enfin à accroître la visibilité de BSRAO aux niveaux sous-régional, régional et international.

Au titre de l'objectif stratégique 2, nous nous efforcerons d'accroître les connaissances et la capacité d'adaptation des femmes sur les effets du changement climatique, de plaider en faveur de l'intégration des droits des femmes et de leurs besoins dans les politiques et stratégies nationales, régionales et internationales sur le changement climatique, de faciliter l'accès et le contrôle des femmes à la terre et d'autres moyens de production.

Enfin, pour atteindre notre objectif stratégique 3, nous continuerons d'éveiller les consciences sur les effets négatifs de la violence à l'égard des femmes, de plaider en faveur de l'élaboration des lois et des politiques globales sur la

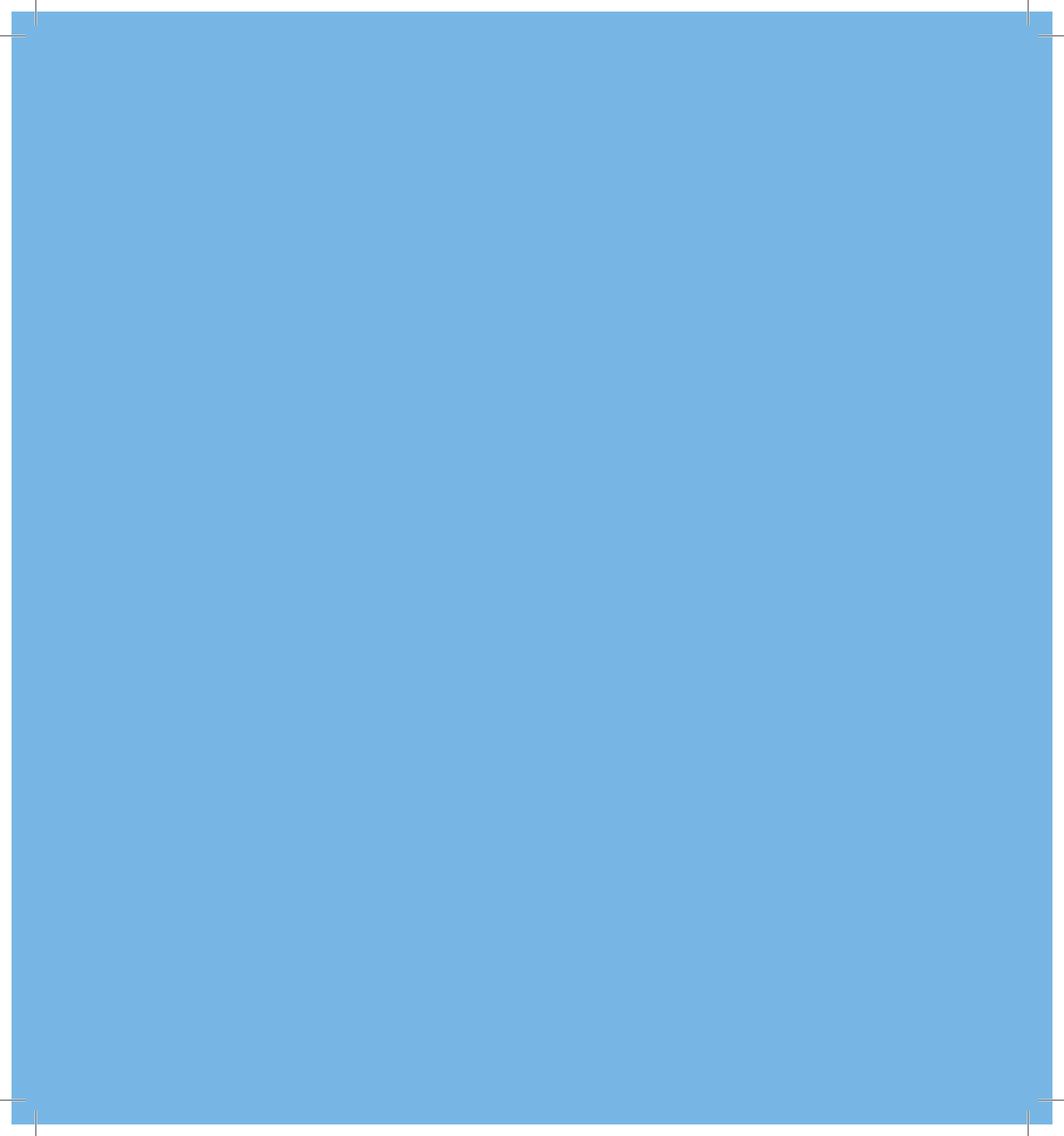
question et de leur mise en œuvre effective, de renforcer la capacité des femmes et des filles à être leurs propres agents de changement et de soutenir les femmes et les filles victimes de violence.

Nous sommes conscients des difficultés auxquelles nous devons faire face, notamment en matière de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de nos actions et programmes. Nous nous évertuerons à élargir ensemble avec les organisations sœurs, les opportunités de financements pour les projets et programmes de droits des femmes en nous basant sur la place centrale qui est accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes dans les plates-formes de développement régional africain et mondial.

D'ores et déjà, en 2016, nous entamerons un nouveau projet de lutte contre le mariage précoce par l'autonomisation des femmes et des filles. Nous

espérons réunir aussi les moyens pour continuer à travailler avec les femmes agricultrices en mettant l'accent sur leur participation à l'entrepreneuriat agricole. Enfin, nous espérons poursuivre nos actions auprès de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des Nations

Unies pour une influence de plus en plus efficace des politiques et de leurs traduction au niveau national qui seule peut conduire à des changements dans la vie des centaines de milliers de femmes et d'hommes africains.



« Agir pour les droits de la femme en Afrique »

